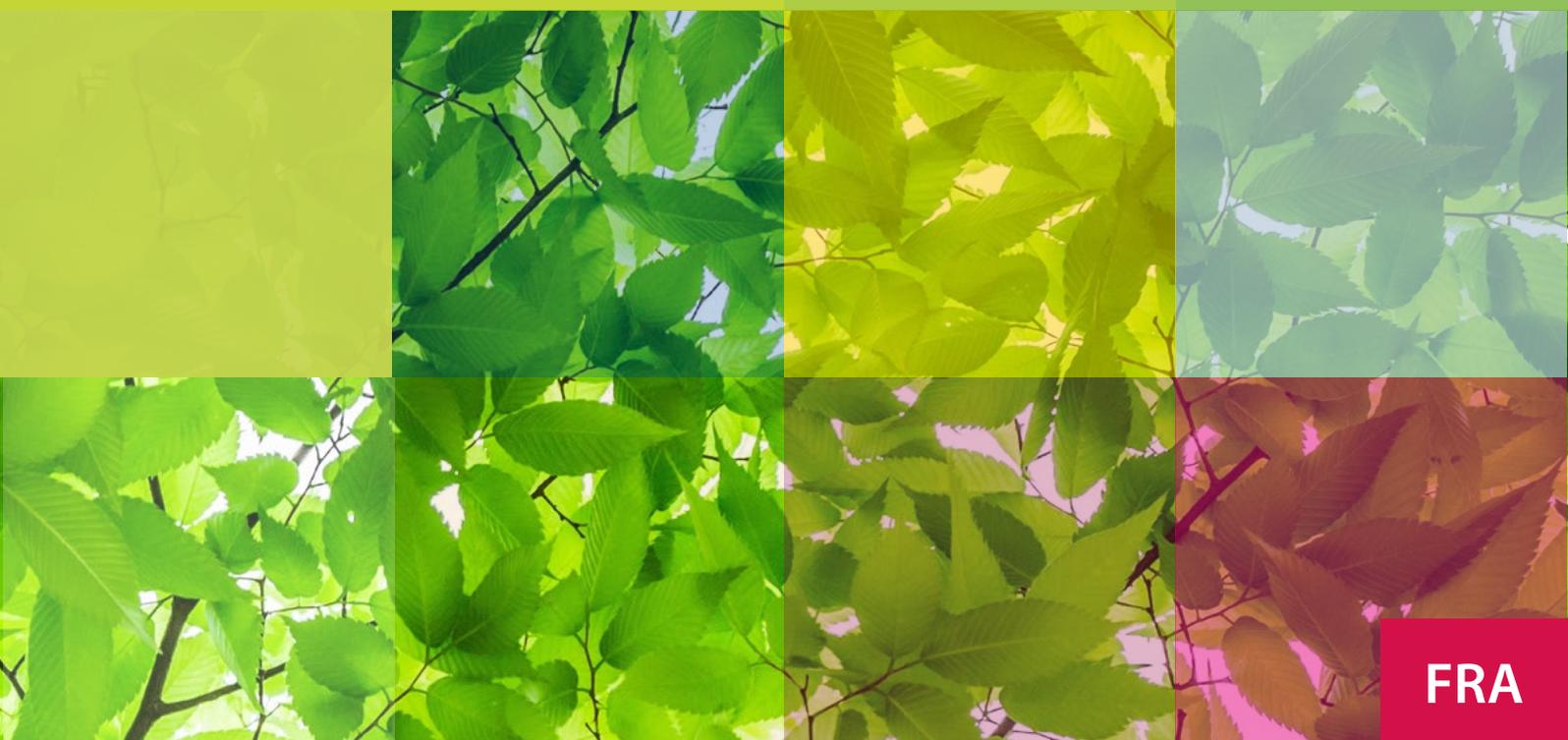




APPEL À PROPOSITIONS POUR LE PROGRAMME 2024-2027 DU CELV

L'éducation aux langues au cœur de la démocratie



FRA

Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe



Table des matières

Partie 1 – Comprendre l’Appel	5
Introduction	5
Le rôle du CELV	6
L’objectif de cet Appel	8
Contexte et fondement	8
Enquête du CELV concernant les priorités actuelles en matière d’éducation aux langues	9
Résultats de l’enquête – Principaux enseignements pour le programme 2024-2027 du CELV	10
Thèmes pour les propositions de projets	11
Partie 2 – Projets du CELV et propositions de projets – Informations incontournables	14
Résultats des projets du CELV	14
Quels sont les types de résultats produits ?	14
En quoi les résultats des projets sont-ils uniques ?	15
Résultats des projets – En quelles langues ?	15
Équipes de projet	16
Activités organisées et financées par le CELV	17
Soutien du CELV	17
Date limite de soumission et procédure de sélection	18
Qui peut soumettre une proposition de projet ?	18
Dates clés	18
Critères de sélection	19
Autres liens pertinents	21
Annexe – Thèmes pour les propositions de projets et ressources connexes	22

Partie 1

Comprendre l'Appel

Introduction

Êtes-vous passionné-e par les langues et actuellement impliqué-e dans le domaine de l'éducation aux langues en tant qu'enseignant-e, formatrice ou formateur d'enseignant-e-s, inspectrice ou inspecteur, chercheuse ou chercheur, conceptrice ou concepteur de curricula ou de matériaux pédagogiques ? Y a-t-il des aspects particuliers de l'éducation aux langues qui suscitent des préoccupations, par exemple les possibilités restreintes d'apprentissage de langues autres que l'anglais, le manque d'intérêt pour les langues moins répandues, la place des langues familiales ou des langues dans le secteur

de l'enseignement professionnel ? Peut-être vous interrogez-vous sur les répercussions de l'intelligence artificielle sur l'apprentissage et l'enseignement des langues. Ou peut-être ressentez-vous les effets des crises récentes et en cours dans votre contexte et leur impact sur vos apprenant-e-s.

Avez-vous des pistes pour relever l'un ou l'autre de ces défis ? Pouvez-vous citer des exemples de pratiques inspirantes ou des résultats de recherche pertinents ? Êtes-vous déjà impliqué-e dans l'un de ces domaines au



niveau national ? Si c'est le cas et si vous résidez et travaillez dans l'un des [États membres](#) du CELV, cet Appel à propositions de projets du **Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe** est fait pour vous ! Poursuivez votre lecture pour découvrir comment partager votre expertise et prendre part à une formidable expérience d'apprentissage interculturelle, stimulante et transformatrice.

Le CELV est-il nouveau pour vous ?

Que cela ne constitue pas pour autant un obstacle ! En fait, le CELV a vraiment à cœur de sensibiliser les nouveaux talents et d'encourager une nouvelle génération d'expert-e-s en langues à bénéficier de cette plateforme européenne unique. Il organisera également un **webinaire à l'intention des rédactrices et rédacteurs** qui envisagent de soumettre une proposition de projet et qui souhaitent découvrir le Centre.

Ce webinaire aura lieu le **lundi 12 juin de 15 à 17 heures (HEC)** ; l'inscription est ouverte sur le [site web dédié à cet Appel](#). L'enregistrement y sera disponible immédiatement après l'événement.

Le webinaire abordera les sujets suivants :

- les modalités d'organisation des projets du CELV ;
- le type de résultats envisagés dans le cadre des projets ;
- les critères de réussite d'une proposition de projet ;
- où trouver des ressources pertinentes du Conseil de l'Europe et comment s'en inspirer ;
- comment identifier des membres pour l'équipe de projet.

Vous trouverez ci-après un bref récapitulatif du fonctionnement du CELV. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web : www.ecml.at.

Le rôle du CELV

Le CELV est un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, qui compte actuellement [35 États membres](#)¹. Fondé à Graz (Autriche) en 1994, **le CELV a pour mission** d'encourager l'excellence et l'innovation dans l'apprentissage et l'enseignement des langues et de soutenir ses États membres dans la mise en œuvre de politiques d'éducation aux langues efficaces. À cette fin, il collabore avec les décideurs et décideuses des États membres et mobilise des expert-e-s en langues de toute l'Europe en vue de développer des approches et des ressources innovantes, fondées sur la recherche, pour répondre aux enjeux de l'éducation aux langues.

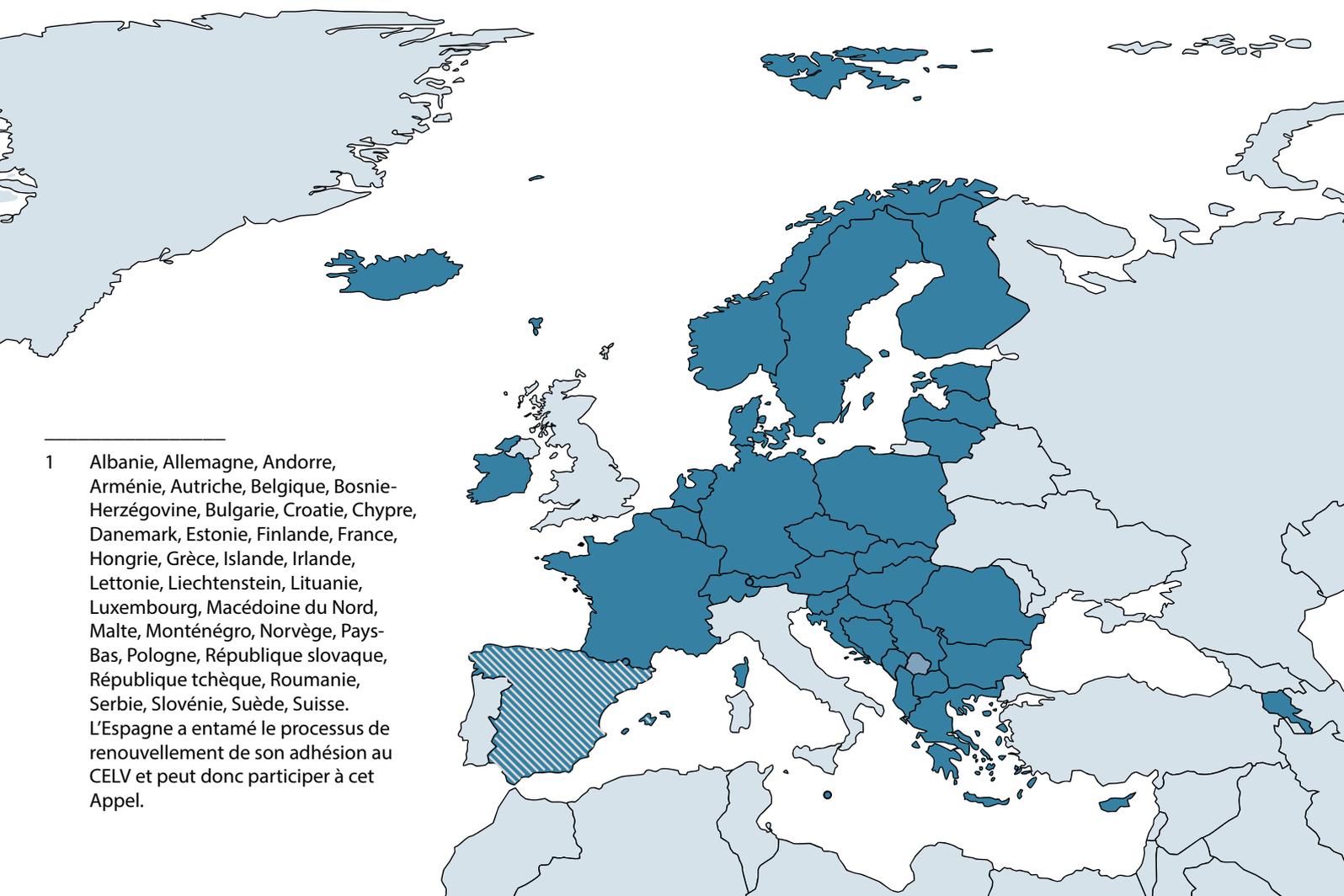
LE CELV initie et coordonne des [programmes de quatre ans](#) qui comportent deux volets: développement et médiation. Le volet développement recouvre principalement les projets d'innovation qui aboutissent à de nouvelles ressources pour les professionnel-le-s en langues. De plus amples informations relatives aux ressources du CELV sont disponibles dans la rubrique « [Résultats des projets du CELV](#) ». Le volet médiation consiste à renforcer les capacités dans les pays (activités de [Formation et Conseil](#) du CELV) et à organiser des activités à l'intention d'un public plus large, telles que la [Journée européenne des langues](#) (JEL), des webinaraires et des conférences.

Dans le cadre de toutes ses activités, le CELV est en dialogue constant avec l'ensemble des personnes impliquées dans l'éducation aux langues, qu'il s'agisse de représentant-e-s ministériel-le-s dans les États membres, de réseaux nationaux et internationaux, d'ONG internationales travaillant dans le domaine de l'éducation aux langues par le biais du Forum pour le réseau professionnel du CELV ou, individuellement, de chercheuses et chercheurs, d'inspectrices et inspecteurs, d'administratrices et administrateurs de l'éducation, d'enseignant-e-s, de formatrices et formateurs d'enseignant-e-s, de parents ou d'agent-e-s de structures communautaires. Par ailleurs, le Centre travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne : un accord de coopération entre les deux institutions permet



de cofinancer certaines activités de Formation et Conseil, une [université d'été](#) pour les formatrices et formateurs d'enseignant·e·s de langues, ainsi que des initiatives spécifiques telles que celle du [Forum pour le réseau professionnel du CELV](#) « [L'enseignement des langues à la lumière de Covid – Leçons apprises, pistes pour l'avenir](#) ».

Le CELV sert ainsi de plateforme et de lieu de rencontre pour l'ensemble des intervenant·e·s impliquées dans l'éducation aux langues – sa mission allant bien au-delà des langues étrangères au sens strict, en vue d'inclure toutes les langues présentes dans un contexte éducatif donné, qu'elles fassent ou non partie du programme d'études officiel.



1 Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Grèce, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse. L'Espagne a entamé le processus de renouvellement de son adhésion au CELV et peut donc participer à cet Appel.

L'objectif de cet Appel

Cet Appel concerne expressément **les propositions de projets pour le volet développement** du prochain programme du CELV 2024-2027. Les projets soumis doivent correspondre aux priorités actuellement constatées dans les États membres du CELV. De plus amples informations sur ces priorités et la manière dont elles ont été recensées sont disponibles dans la rubrique « [Thèmes pour les propositions de projets](#) ». Le nuage de mots ci-après vous donnera une première impression qui, nous l'espérons, éveillera votre curiosité.

Contexte et fondement

En tant qu'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, le travail du CELV contribue à promouvoir les trois valeurs fondamentales de l'Organisation : la démocratie, les droits humains et l'État de droit. L'éducation aux langues joue un rôle crucial : la possibilité d'accéder à une éducation aux langues de qualité, tout au long de la vie, favorise non seulement la réussite éducative et professionnelle, mais aussi l'épanouissement personnel et l'estime de soi, autant d'aspects qui contribuent à leur tour à une Europe démocratique et cohésive sur le plan social et pacifique.

Le Conseil de l'Europe a joué un rôle majeur en apportant des changements positifs dans le

domaine de l'éducation aux langues en Europe et au-delà, en élargissant les objectifs pour passer d'une focalisation limitée aux langues vivantes à la reconnaissance de l'importance des langues de scolarisation et de la nécessité de tirer parti de toutes les langues du répertoire des apprenant-e-s, qu'elles figurent ou non dans le curriculum. En capitalisant sur les répertoires linguistiques individuels des apprenant-e-s, il place le développement des compétences plurilingues et interculturelles au cœur de l'apprentissage et de l'enseignement, encourageant ainsi la diversité linguistique et culturelle au service d'une éducation de qualité pour tous.

Même si de nombreux pays ont adopté ces changements positifs, leurs progrès sont cependant entravés par un climat politique général d'intolérance croissante envers d'autres populations, leurs cultures et les langues qu'ils parlent, par des ressources financières et humaines limitées, et par des systèmes éducatifs cloisonnés. Conscient de cette situation critique et afin de mettre l'accent sur le rôle qu'une éducation linguistique de qualité peut jouer dans le renforcement de nos démocraties, le Conseil de l'Europe a élaboré la [Recommandation CM/Rec\(2022\)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie](#), adoptée en février 2022 par le Comité des Ministres, l'organe décisionnel de l'Organisation. En s'appuyant sur deux instruments majeurs du Conseil de l'Europe – le



Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), accompagné de son [Volume complémentaire](#), et le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#), la Recommandation souligne le rôle que peut jouer une éducation linguistique de qualité dans le renforcement de la citoyenneté démocratique et des droits humains.

La Recommandation présente une vision globale et ambitieuse de l'éducation aux langues. Parallèlement, dans son Exposé des motifs, elle met en valeur le vaste éventail de ressources pertinentes et d'excellente qualité du Conseil de l'Europe ainsi que le soutien pratique proposé par le CELV. Situé à la croisée entre politique, recherche, formation des enseignant·e·s et pratique, le CELV occupe une place unique pour accompagner les États membres à mesure qu'ils progressent dans la mise en œuvre de la Recommandation.

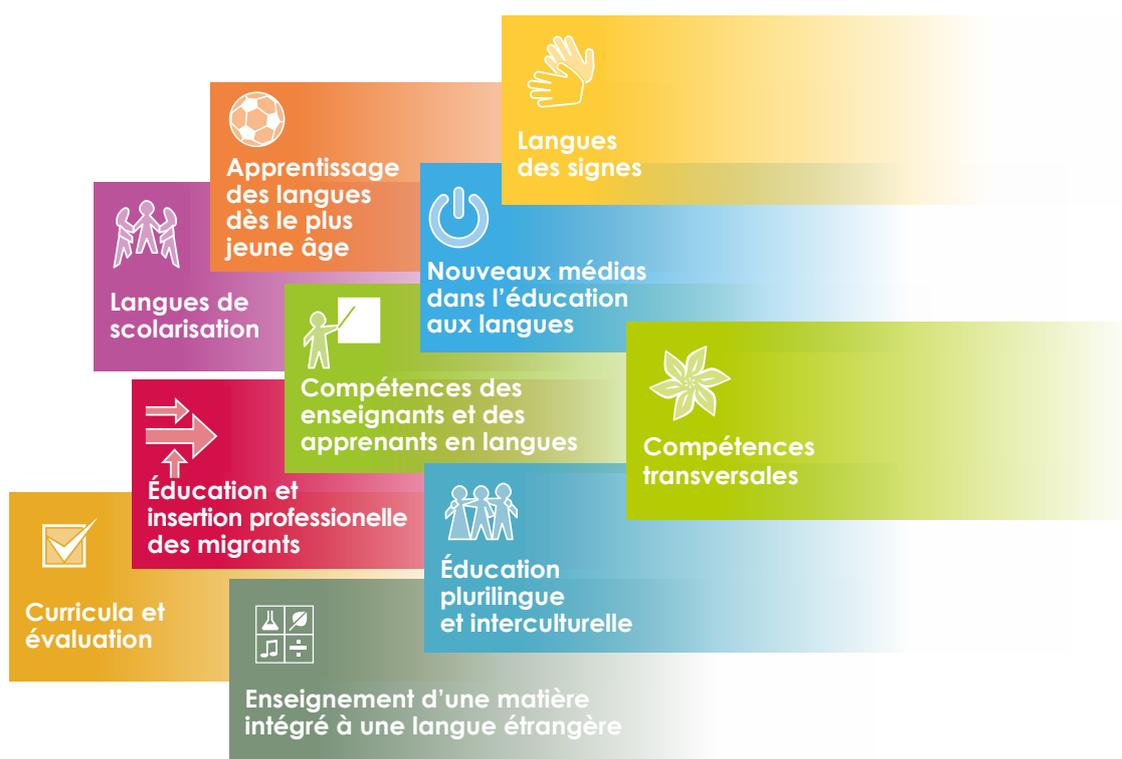
Enquête du CELV concernant les priorités actuelles en matière d'éducation aux langues

Cet Appel est le fruit d'un processus de dialogue et de négociation. Il présente une série de priorités

actuelles en matière d'éducation aux langues, identifiées par les 35 États membres du CELV. Ce sont là les priorités du prochain programme à moyen terme pour la période 2024-2027.

Une enquête menée fin 2022 constitue le principal dispositif qui a permis d'identifier les priorités actuelles en matière d'éducation aux langues. Elle a été réalisée auprès des membres du Comité de direction du CELV et des professionnel·le·s en langues, sur la base de plusieurs sources de données incluant les commentaires documentés recueillis auprès des autorités nationales, des expert·e·s et des participant·e·s aux activités du CELV, les principales publications du CELV ainsi que celles du Conseil de l'Europe destinées à un public plus large. La même enquête a également été adressée séparément aux expert·e·s et aux partenaires de réseaux impliqué·e·s dans les activités du CELV.

L'enquête s'est articulée autour des neuf [domaines thématiques](#) du CELV qui reflètent les grandes tendances en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues et donnent un aperçu de la variété de thèmes, de théories et de pratiques qui sont une préoccupation de l'éducation aux langues depuis un certain nombre d'années. À la lumière des évolutions les plus



récentes en matière d'éducation aux langues et des observations faites par les États membres et les professionnel·le·s en langues, un nouveau domaine thématique est venu s'ajouter à ces neuf domaines – celui des **compétences transversales**, ou compétences du XXI^e siècle – ainsi qu'une partie générale portant sur la **Recommandation du Conseil de l'Europe relative à l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie**.

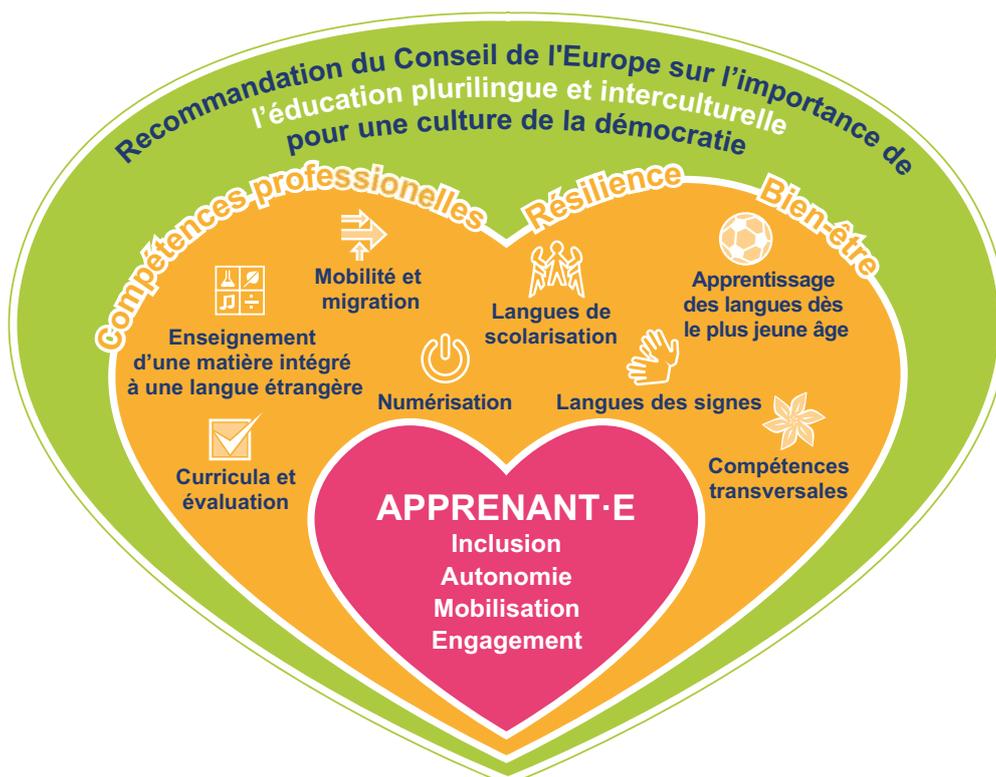
Résultats de l'enquête – Principaux enseignements pour le programme 2024-2027 du CELV

Les participant·e·s à l'enquête ont reconnu la pertinence de **tous** les domaines thématiques, notamment le nouveau domaine portant sur les compétences transversales et l'importance d'un soutien ciblé en lien avec la Recommandation du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie.

Il en est clairement ressorti que pour répondre aux besoins complexes des apprenant·e·s et pour concrétiser la vision présentée dans la Recommandation, il faut agir simultanément à

plusieurs niveaux : aux niveaux organisationnel et politique dans le cadre des processus de réforme des programmes d'études et de l'évaluation, dans le cadre de la formation enseignante (tant initiale que continue), au niveau des institutions éducatives, à la fois parmi les enseignant·e·s des différentes matières et dans la communauté scolaire au sens large, ainsi qu'au niveau des compétences et attitudes individuelles des enseignant·e·s – chaque niveau étant examiné dans une perspective holistique qui englobe toutes les langues et place l'apprenant·e au centre de la démarche.

Les conclusions ont également permis de concevoir le nouveau diagramme ci-dessous. Celui-ci reflète non seulement de manière plus précise la relation entre les thèmes de l'enquête et la nouvelle Recommandation qui offre un cadre général pour les travaux du CELV, mais il souligne également l'importance particulière que le CELV accorde au soutien de toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans le domaine pour répondre à la diversité des besoins des apprenant·e·s. Il nous rappelle surtout l'objectif ultime : placer les apprenant·e·s au cœur de notre travail, afin de développer leurs compétences linguistiques et interculturelles, leur autonomie et leur responsabilité sociale pour leur permettre de participer pleinement à la vie des sociétés démocratiques.



Thèmes pour les propositions de projets

L'enquête a également mis en évidence des thèmes spécifiques de l'éducation aux langues pour lesquels il reste des défis à relever. Présentés dans le tableau qui suit, ils constituent la référence pour de nouvelles propositions de projets.

Comment ces thèmes sont-ils organisés ?

Les résultats de l'enquête du CELV révèlent que certains thèmes constituent une priorité à plusieurs niveaux ou des « orientations », énumérées ci-après :



la mise en œuvre des politiques ;



la formation (initiale et/ou continue) des enseignant-e-s (de langues) ;



la pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues (en classe et dans d'autres contextes formels et/ou non formels).

Ces thèmes ont été regroupés sous l'appellation « Principales priorités dans les États membres du CELV ». Les candidat-e-s, qui soumettent des propositions de projets dans cette catégorie, peuvent opter pour l'orientation de leur choix : la mise en œuvre des politiques, la formation des enseignant-e-s (de langues) ou la pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Les autres thèmes, qui s'articulent également autour des grandes priorités de l'éducation aux langues telles qu'identifiées dans l'enquête, sont organisés en fonction du niveau spécifique ou de l'« orientation » le plus fréquemment mentionné dans l'enquête. Toutes les propositions seront examinées sur un pied d'égalité, quelle que soit la catégorie/priorité choisie.

Veuillez noter que l'orientation fait simplement référence à l'**axe** ou au **secteur d'intervention principal, mais non exclusif**, d'une proposition de projet. L'orientation retenue déterminera le

type de **résultats** à réaliser et le **principal groupe cible** – par exemple, l'orientation vers la pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues conduira probablement à la production de ressources pratiques et conviviales pour les enseignant-e-s, qui constitueront le principal groupe cible. Quelle que soit l'orientation choisie, il est important de garder à l'esprit que le rôle du CELV est avant tout celui de soutenir **la mise en œuvre pratique**.

Il convient également de noter que la plupart des thèmes énumérés sont de nature plus générale et **ne correspondent donc pas aux titres des projets**. Ceux-ci doivent clairement refléter l'aspect retenu, en étant plus spécifiques. L'**annexe** comporte le même tableau, assorti d'une colonne supplémentaire à droite qui répertorie les ressources connexes du CELV et du Conseil de l'Europe en matière de politiques linguistiques et d'éducation aux langues.

Principales priorités dans les États membres



Toutes les orientations possibles :

- mise en œuvre des politiques
- formation des enseignant·e·s
- pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Soutien holistique (bien-être / besoins linguistiques) aux réfugié·e·s et aux migrant·e·s nouvellement arrivé·e·s

La place des langues familiales : la médiation entre les langues familiales et la langue de scolarisation / les langues étrangères

L'intégration linguistique des enfants vulnérables

Le développement de la littératie dans toutes les matières

Classes de langues diversifiées au niveau préprimaire et/ou primaire

L'inclusion en classe de langue des apprenant·e·s ayant des besoins supplémentaires (de toute nature)

Développer les compétences du XXI^e siècle (par exemple, la pensée critique, l'apprentissage autonome, la résolution de problèmes, la négociation, la gestion de conflits, etc.) en abordant les enjeux planétaires en classe de langue (par exemple, le développement durable, la démocratie, la consolidation de la paix, le changement climatique)

Évaluation formative (y compris évaluation par les pairs / auto-évaluation) pour l'apprentissage des langues et l'élargissement de l'éventail des procédures d'évaluation, y compris les formes numériques d'évaluation

Élargir l'offre de langues supplémentaires (formelles / non formelles)

Accroître la motivation à apprendre des langues en plus de l'anglais

L'intelligence artificielle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues

Autres priorités importantes dans les États membres



Orientation : mise en œuvre des politiques

Premiers pas vers la mise en œuvre de la [Recommandation du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie](#)

EMILE dans l'enseignement professionnel ou l'éducation pour adultes

EMILE : les enjeux de la continuité, de l'évaluation et de l'inclusion

Soutien linguistique aux migrant·e·s possédant des compétences/qualifications leur permettant de s'insérer dans le monde du travail ou dans l'enseignement tertiaire au niveau approprié

La prise en compte des besoins linguistiques des apprenant·e·s laissé·e·s sur la touche en raison de la pandémie

Alignement constructif : curricula, enseignement et évaluation des langues



Orientation : formation des enseignant·e·s (de langues)

Approches sensibles des langues et des cultures

Le rôle des langues familiales dans l'enseignement de la langue de scolarisation ou de la langue dans d'autres matières

EMILE : acquisition des connaissances dans les matières

L'évaluation formative et sommative des compétences plurilingues et interculturelles

Développer l'autonomie, la capacité critique, la résilience et le bien-être des enseignant·e·s de langues



Orientation : pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Le développement des compétences interculturelles en classe de langue

Améliorer le bien-être et la motivation des apprenant·e·s de langues

Projets interdisciplinaires visant à améliorer l'apprentissage des langues

Mettre l'accent sur la littératie/l'oralité et le perfectionnement de la langue dans l'enseignement et la formation professionnels ou l'enseignement supérieur

Modes hybrides et mixtes pour un apprentissage des langues plus efficace et plus inclusif

Avez-vous identifié votre domaine d'expertise et d'intérêt ? Souhaitez-vous aborder une ou plusieurs de ces priorités en participant à la mise en place de réseaux dans les États membres, en concevant des ressources pratiques et conviviales qui s'adaptent aisément aux différents contextes nationaux ? Dans ce cas, nous serions heureux de recevoir votre proposition.

La Partie 2 décrit la nature des projets du CELV et fournit des informations pratiques pour soumettre une proposition de projet.

Partie 2

Projets du CELV et propositions de projets – Informations incontournables

Résultats des projets du CELV

Quels sont les types de résultats produits ?

À première vue, il peut sembler étrange de commencer par la fin d'un projet, c'est-à-dire ses résultats ; mais cette démarche est extrêmement utile pour mieux comprendre les attentes du CELV quant aux projets que vous proposerez. Les projets d'innovation aboutissent à des ressources conviviales qui mettent particulièrement l'accent sur la pratique de l'éducation plurilingue et interculturelle.

Toutes les ressources sont produites dans au moins deux langues, l'une étant obligatoirement l'anglais et l'autre soit le français ou l'allemand. Les ressources issues des projets en cours et des programmes précédents sont toutes disponibles sur le site web du CELV. Les domaines thématiques ci-après, dans lesquelles elles sont regroupées, et la [base de données des publications](#) permettent facilement d'y accéder.



Les groupes cibles visés par les ressources du CELV ne sont pas seulement les enseignant-e-s, les formatrices et formateurs d'enseignant-e-s et les conceptrices et concepteurs de programmes, mais aussi les apprenant-e-s, les parents et les décisionnaires politiques. Les statistiques et les études d'impact, telles que [l'évaluation du programme 2016-2019](#), révèlent que ces ressources

sont largement utilisées et jouent un rôle considérable en faveur de nouvelles approches de l'apprentissage et de l'enseignement des langues en Europe. Un aperçu des projets du programme en cours (2020-2023), notamment des thèmes, des groupes cibles et des résultats, est proposé dans ce [dépliant](#).

En quoi les résultats des projets sont-ils uniques ?

Les nouvelles ressources issues des projets du CELV sont uniques, parce qu'elles sont conçues dans un contexte de coopération et de dialogue européens démocratiques et continus. Par le biais d'ateliers et de réunions de réseau prévus dans la planification du projet, ce processus de développement bénéficie de la participation active du groupe cible du projet – qu'il s'agisse d'enseignant-e-s, de formatrices et formateurs d'enseignant-e-s ou d'autres expert-e-s en langues d'Europe et d'ailleurs, ces professionnel-le-s contribuent de manière constructive à l'élaboration des résultats, y compris au pilotage des ébauches des productions. Ce processus permet de conférer aux résultats finaux le plus haut degré de pertinence et d'appropriation.

Le Secrétariat du CELV apporte également sa contribution et ses conseils au processus d'assurance qualité du CELV. Par ailleurs, un-e

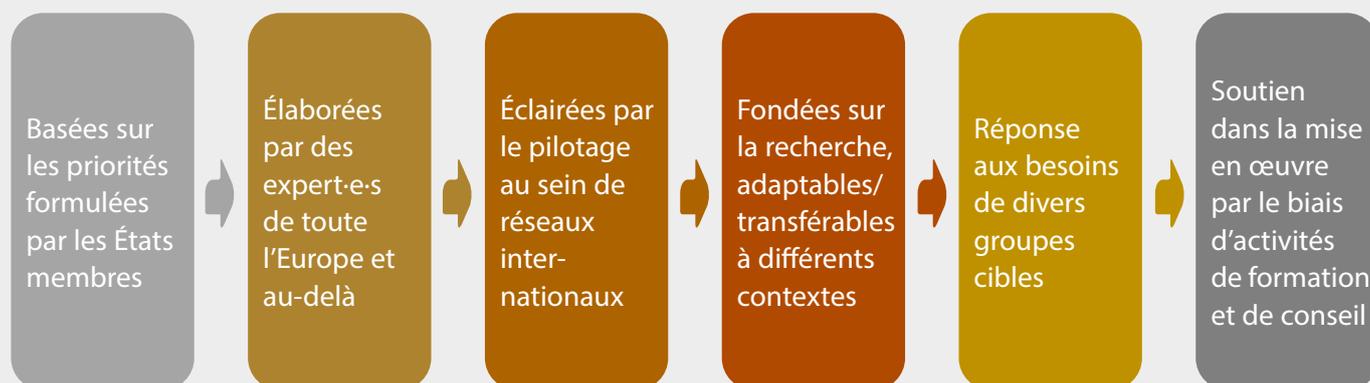
consultant-e externe, désigné-e par le CELV pour le projet, assurera son suivi en faisant part de ses commentaires sur les ébauches de textes et en épaulant l'équipe de projet en cas de besoin.

Même si cet Appel se focalise essentiellement sur le volet développement du programme du CELV, les candidat-e-s doivent garder à l'esprit le caractère complémentaire des volets développement et médiation : les résultats des projets aboutissent à de nouvelles ressources du CELV qui viendront « alimenter » les activités de médiation. Par exemple, une fois que les projets sont arrivés à terme et que les nouvelles ressources sont publiées, les équipes de projet peuvent étendre leur travail en mettant au point une offre d'activités de formation et conseil pour les États membres, qui s'appuiera sur les résultats de leur projet et se concentrera sur leur mise en œuvre et leur adaptation aux différents contextes nationaux.

Résultats des projets – En quelles langues ?

L'anglais et le français sont les deux langues de travail officielles du Conseil de l'Europe ; mais cela signifie-t-il que ce sont les deux seules langues utilisées au CELV ? Bien évidemment non ! Le CELV souscrit au plurilinguisme et l'encourage activement partout où cela est possible, de

Comment les ressources du CELV sont-elles élaborées ?



Le processus est aussi important que le produit

manière formelle et informelle. Toutefois, afin de pouvoir assurer la qualité des résultats du projet, ces derniers doivent être produits soit en anglais et en français, soit en anglais et en allemand. L'allemand est envisageable, car le CELV est hébergé par l'Autriche, un pays germanophone. Cela étant dit, les résultats du projet devraient comporter des éléments susceptibles d'être facilement traduits/adaptés dans d'autres langues, et les équipes sont activement encouragées à utiliser d'autres langues pour certaines activités du projet, telles que les enquêtes, les vidéos promotionnelles et lors des activités du projet.

Équipes de projet

- Les projets sont menés par une équipe de quatre expert·e·s, chacun·e travaillant et vivant dans un État membre du CELV différent. Dans des cas exceptionnels, les candidatures de membres d'équipe issus d'États non membres peuvent être acceptées (avec un maximum d'un membre d'équipe de projet issu d'un Etat non membre).
- L'un·e des expert·e·s remplira la fonction de **coordinatrice** ou **coordinateur** et aura la responsabilité générale de la gestion de l'équipe et du projet.

La charge de travail que les coordinatrices et coordinateurs consacrent au projet peut varier considérablement. Toutefois, selon nos estimations qui sont basées sur le retour d'information des coordinatrices et coordinateurs actuel·le·s et ancien·ne·s, cette charge correspond à environ **20 à 25 heures par mois**. Nous encourageons vivement les futur·e·s coordinatrices et coordinateurs à faire valider et reconnaître cette coopération européenne par leurs employeurs avant de soumettre une proposition de projet au CELV. Dans l'idéal, la participation à un projet du CELV devrait profiter à l'institution des candidat·e·s.

Les autres membres de l'équipe doivent prévoir de consacrer en moyenne **entre 10 et 15 heures par mois** aux tâches liées au projet. Ils assument les rôles suivants :

- Le ou la **correspondant·e du site web** est principalement responsable de la mise à jour du contenu du site web du projet. Aucune expertise technique préalable n'est nécessaire.
- Le ou la **documentaliste de la deuxième langue** veille à ce que les documents clés relatifs au projet soient disponibles dans la deuxième langue, y compris la terminologie de référence du projet.
- Le ou la **responsable de la communication** est chargé·e de communiquer régulièrement des informations sur l'avancement du projet et les résultats escomptés aux publics cibles concernés, en utilisant différents canaux de communication.

Il convient de noter que les tâches peuvent être partagées par les quatre membres de l'équipe. De plus amples détails sur les différents rôles sont disponibles dans [la foire aux questions](#) sur le site web dédié à l'Appel.

Les équipes de projet peuvent être épaulées dans leur travail par des **partenaires associé·e·s**. Il s'agit de personnes spécialisées dans le domaine en question qui s'impliquent, à titre volontaire, dans une équipe de projet (peut-être pour expérimenter des ressources ou pour effectuer des recherches préliminaires) et qui contribuent à faire connaître le projet et à diffuser ses résultats finaux. Les noms des personnes intervenant en qualité de partenaires associé·e·s figureront sur les pages web dédiées au projet. Il est important de préciser que le CELV ne finance pas les partenaires associé·e·s. Il accueille favorablement les financements de tiers en provenance des institutions des partenaires associé·e·s. Dans le cas où un tel type de contribution est disponible, veuillez à en faire mention dans la proposition.

Activités organisées et financées par le CELV

Les projets peuvent être menés sur une période de **2, 3 ou 4 ans**. En fonction de sa durée et de son principal objectif, le projet comportera une ou plusieurs des possibilités suivantes d'engager un dialogue européen :

Atelier

Chaque projet du CELV comporte un atelier central permettant la participation de professionnel·le·s issu·e·s des 35 États membres du CELV. Les participant·e·s contribuent au développement du projet et agissent ensuite comme multiplicateurs dans leurs pays respectifs. Il s'agit souvent d'une occasion d'établir un réseau de base pour le projet constitué d'expert·e·s qui peuvent s'engager à poursuivre le travail de développement autour du projet et/ou à en piloter les ressources. Pour chaque État membre, une **Autorité nationale de nomination** remplit la fonction de désigner un·e participant·e approprié·e pour l'atelier, selon le profil des participant·e·s établi par l'équipe du projet.

Réunion de réseau

Cette réunion, plus restreinte, implique l'équipe de projet et les membres actifs du réseau du projet (jusqu'à 14 personnes), qui sont désignés par cette équipe. L'événement sert souvent à assurer le suivi d'un aspect particulier de l'atelier, comme la gestion de « sous-projets » nationaux ou le travail actif lié au développement de ressources sur la base des remontées nationales.

Réunion d'expert·e·s

Il s'agit d'une réunion des membres de l'équipe de projet (financée par le CELV), parfois avec la présence de partenaires associé·e·s (autofinancé·e·s).

Webinaire pour un public plus large

Cette activité permet à l'équipe de projet d'atteindre un public cible plus large.

Les membres de l'équipe doivent impérativement être présents à Graz pour toutes les activités principales du projet. Le format hybride est avant tout destiné à permettre à plus de participant·e·s de prendre part aux événements.

L'expérience de ces dernières années a montré que les réunions d'équipe en ligne supplémentaires, qui ne sont pas organisées par le CELV, sont un moyen très utile et efficace de compléter les activités de projet organisées et financées par le CELV.

Soutien du CELV

Les candidat·e·s seront peut-être familiarisé·e·s avec les projets de l'UE et leur mode de fonctionnement. Il est important de souligner ici que le dispositif du CELV est TRÈS différent. Le CELV étant une institution bien plus petite, son budget est limité et le financement disponible pour les projets est nettement inférieur à celui de la plupart des projets de l'UE. En général, environ 100 000 Euros sont prévus pour toutes les activités se déroulant dans le cadre d'un projet donné (jusqu'à 4 ans). Le financement est géré par le CELV et couvre les coûts suivants :

- les honoraires annuels de coordination pour les membres de l'équipe de projet ;
- les frais de voyage et de séjour pour les réunions ;
- la préparation technique et la conception de ressources/publications en ligne ;
- l'accompagnement du Secrétariat du CELV en termes de conseils et d'orientation à tous les niveaux du projet ;
- l'assistance d'un·e consultant·e externe désigné·e par le CELV dans les questions d'assurance qualité ;
- la gestion logistique et financière des réunions ;

- le soutien technique pour développer un site web, la diffusion vidéo en direct, les webinaires et les sondages en ligne ;
- la promotion du projet et de ses résultats auprès des principaux groupes cibles dans les 35 États membres du CELV ;
- l'hébergement des ressources/publications en ligne ;
- l'interprétation durant l'atelier du projet dans deux langues de travail ;
- le soutien pour la traduction des résultats du projet.

Honoraires annuels de coordination: l'équipe perçoit au total 6 000 Euros par an (la répartition de la somme entre les membres de l'équipe étant flexible). Ce montant représente une reconnaissance symbolique de l'engagement des membres de l'équipe dans le projet.

Toutes les questions financières et une grande partie de la gestion administrative sont prises en charge par le CELV. Les équipes peuvent donc entièrement consacrer leur temps aux aspects liés au contenu de leur projet.

Date limite de soumission et procédure de sélection

Qui peut soumettre une proposition de projet ?

Une proposition de projet ne peut être soumise QUE par une personne souhaitant devenir coordinatrice ou coordinateur de projet. Cette personne DOIT impérativement résider et travailler dans un État membre du CELV.

Dates clés

TOUTES les candidatures devront parvenir au CELV au plus tard le **jeudi 31 août 2023 à 23 heures (HEC)**. Toute candidature reçue après cette date ou incomplète NE POURRA PAS être prise en considération.

Septembre 2023

Les propositions de projets seront évaluées par un Groupe d'experts consultatif.

Octobre 2023

- Le Bureau du Comité de direction du CELV établira une liste restreinte de propositions de projets. Le CELV informera les coordinatrices et coordinateurs de projets dont les propositions auront été présélectionnées. Des entretiens en ligne pourront avoir lieu dans le cas où certains aspects doivent être précisés dans les propositions.
- Le Comité de direction se prononcera définitivement sur les propositions de projets retenues pour le programme 2024-2027 du CELV.
- Le CELV informera les coordinatrices et coordinateurs dont les propositions de projets auront été retenues.

Veillez noter que le CELV se réserve le droit de demander aux coordinatrices et coordinateurs de modifier leurs propositions de projets à la lumière des commentaires formulés par le Comité de direction.

16 novembre 2023

Échange en ligne et présentation succincte des nouvelles coordinatrices et des nouveaux coordinateurs et de leurs projets. Les candidat-e-s non retenu-e-s seront informé-e-s à l'issue de cette réunion.

25-26 janvier 2024

Réunion des coordinatrices et des coordinateurs de projets au CELV à Graz (Autriche).

Critères de sélection

0. Principaux indicateurs de qualité

La proposition est...

0.1. complète

0.2. relue

0.3. claire

0.4. réaliste

1. Le/La COORDINATEUR/TRICE de projet proposé-e devra faire preuve de ...

1.1. son expertise et expérience professionnelles dans le domaine prioritaire concerné ;

1.2. sa connaissance du Conseil de l'Europe et d'autres avancées européennes dans ce domaine ;

1.3. son expérience dans le cadre de la coopération internationale ;

1.4. sa participation à des réseaux bien établis en rapport avec le sujet ;

1.5. solides compétences en gestion de projet ;

1.6. ses compétences linguistiques : niveau C1 en anglais ou en français/allemand et au minimum niveau B2 dans l'autre langue de travail du projet.

Il convient de noter qu'un coordinateur ou une coordinatrice de projet **DOIT** impérativement résider et travailler dans un des [États membres](#) du CELV.

2. La PROPOSITION DE PROJET sera évaluée en fonction des critères suivants :

CONFORMITÉ AUX VALEURS DU CONSEIL DE L'EUROPE

2.1. La proposition s'appuie sur un ou plusieurs des principes énoncés dans la [Recommandation du Conseil de l'Europe portant sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie](#) :

- L'éducation plurilingue et interculturelle ...
- est essentielle à une éducation à une culture de la démocratie ;
 - respecte et valorise la diversité linguistique et culturelle ;
 - favorise la sensibilisation aux langues et la prise en compte des langues dans l'ensemble du programme d'études ;
 - encourage la réflexion critique en matière de diversité culturelle ;
 - contribue à favoriser une approche critique en matière de culture numérique et de citoyenneté numérique ;
 - encourage l'autonomie de l'apprenant-e et accorde de la valeur à sa voix ;
 - contribue à l'inclusion des apprenant-e-s défavorisé-e-s et marginalisé-e-s au même titre que les autres apprenant-e-s.

PERTINENCE ET VALEUR AJOUTÉE

La proposition ...

- 2.2. répond aux priorités nationales telles qu'énoncées dans le présent Appel ;
- 2.3. a une raison d'être bien définie ;
- 2.4. permet de mettre en évidence un besoin par rapport au(x) groupe(s) cible(s) ;
- 2.5. est étayée par des ressources/ recherches pertinentes du CELV, ou par d'autres ressources/ recherches du Conseil de l'Europe ou internationales ;
- 2.6. contribue à la mise en œuvre de la Recommandation ;
- 2.7. s'appuie sur des avancées innovantes au niveau (inter)national, régional ou local, de manière à éviter les doubles emplois.

UNE CONCEPTION ET DES RÉSULTATS DE PROJET DE QUALITÉ

La proposition ...

- 2.8. utilise efficacement les formats possibles des activités de projet financées par le CELV et fait preuve de cohérence en termes d'objectifs, de groupes cibles et de phases de projet clairement définies ;
- 2.9. propose des résultats numériques sous la forme de ressources innovantes, conviviales et adaptables.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

La proposition ...

- 2.10. prévoit des stratégies sur la manière d'impliquer le public cible ;
- 2.11. propose des pistes pour mobiliser des réseaux, des associations et d'autres parties prenantes œuvrant aux niveaux national et international.

3. L'équipe de projet sera évaluée en fonction des critères suivants :

Chaque membre d'équipe ...

- 3.1. dispose d'une expertise et d'une expérience professionnelles dans le domaine lié au projet ;
- 3.2. est impliqué dans des réseaux pertinents établis ;
- 3.3. possède le niveau C1 en anglais ou en français/allemand et au minimum le niveau B1 dans l'autre langue de travail du projet ;
- 3.4. est disposé à assumer, avec les autres membres de l'équipe, les tâches caractéristiques du projet telles que définies dans la description des rôles des membres de l'équipe.

La participation d'expert·e·s de tous les États membres du CELV est vivement encouragée. Dans cette optique, la sélection définitive des propositions de projets tiendra compte de la diversité des États membres représentés dans ces propositions.

Il convient de noter que le programme 2024-2027 du CELV financera une dizaine de nouveaux projets, en fonction de la durée proposée et de la qualité des soumissions.

Autres liens pertinents

CELV

- États membres du CELV
www.ecml.at/memberstates
- Aperçu des programmes du CELV
www.ecml.at/programme
- Activités de formation et conseil du CELV pour les États membres
www.ecml.at/trainingandconsultancy
- Publications du CELV
www.ecml.at/publications
- Déclaration à l'occasion du 25^e anniversaire du CELV
www.ecml.at/declaration

Conseil de l'Europe

- Programme des politiques linguistiques
www.coe.int/lang
- Recommandation CM/Rec(2022)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie
www.ecml.at/recommendation
- Conseil de l'Europe, Service de l'éducation
www.coe.int/fr/web/education/home
- Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe
www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture

Annexe – Thèmes pour les propositions de projets et ressources connexes

Principales priorités dans les États membres



Toutes les orientations possibles :

- mise en œuvre des politiques
- formation des enseignant·e·s
- pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Thèmes pour les propositions de projet	Ressources connexes du CELV et du Conseil de l'Europe en matière de politiques linguistiques et d'éducation
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien holistique (bien-être / besoins linguistiques) aux réfugié·e·s et aux migrant·e·s nouvellement arrivé·e·s • La place des langues familiales : la médiation entre les langues familiales et la langue de scolarisation / les langues étrangères • L'intégration linguistique des enfants vulnérables • Le développement de la littératie dans toutes les matières de langues • Classes diversifiées au niveau préprimaire et/ou primaire • L'inclusion en classe de langue des apprenant·e·s ayant des besoins supplémentaires (de toute nature) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'intégration (linguistique) des jeunes réfugiés d'Ukraine • Accompagnement linguistique des réfugiés adultes – La boîte à outils du Conseil de l'Europe • Jeunes migrants – Valoriser les classes multilingues – Thèmes et modules d'enseignement • Educomigrant – Co-construire l'éducation des migrants – Cours en ligne en accès libre destiné aux acteurs de l'éducation • Enseigner la langue de scolarisation en contexte de diversité – Matériels d'études pour le développement des enseignants • Compétences linguistiques pour des apprentissages disciplinaires réussis – Descripteurs liés au CECR pour les mathématiques et l'histoire/l'éducation civique • Développer la conscience linguistique dans les matières scolaires • La/les langue(s) de scolarisation : une feuille de route pour les établissements scolaires • Ressources pour l'évaluation des compétences en langues familiales des élèves migrants • Guide pour l'élaboration des curriculums et pour la formation des enseignants – Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires • Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle • Domaine thématique – Langues des signes

<ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences du XXI^e siècle (par exemple, la pensée critique, l'apprentissage autonome, la résolution de problèmes, la négociation, la gestion de conflits, etc.) en abordant les enjeux planétaires en classe de langue (par exemple, le développement durable, la démocratie, la consolidation de la paix, le changement climatique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transversal competences in foreign language education – Think tank (disponible en anglais et en allemand) • Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation formative (y compris évaluation par les pairs / auto-évaluation) pour l'apprentissage des langues et l'élargissement de l'éventail des procédures d'évaluation, y compris les formes numériques d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et Volume complémentaire • « Covid-19 and language education: Two challenges, one response » (webinaire en anglais) • Le Portfolio européen des langues (site web du CELV) • CECR-QualiMatrix : une matrice qualité pour l'utilisation du CECR • Médiation (CECR) • Médiation dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des langues • Boîte à outils pour la mise en œuvre du Volume complémentaire du CECR • Tester et évaluer – Relier les curricula, les tests et les examens de langues au Cadre européen commun de référence (RELANG)
<ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'offre de langues supplémentaires (formelles / non formelles) • Accroître la motivation à apprendre des langues en plus de l'anglais 	<ul style="list-style-type: none"> • Towards whole-school language curricula – Examples of practice in schools (disponible en anglais et en allemand) • De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour le développement des politiques linguistiques éducatives en Europe • EMILE dans d'autres langues que l'anglais – Transitions réussies entre les différents niveaux d'enseignement • L'avenir de l'éducation aux langues à la lumière du Covid – Leçons retenues et pistes pour l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> • L'intelligence artificielle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues 	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté numérique par la formation en langues • Vers une littératie numérique pour l'enseignement et l'apprentissage des langues • Inventaire d'outils TIC et de ressources éducatives ouvertes

Autres priorités importantes dans les États membres



Orientation : mise en œuvre des politiques

Thèmes pour les propositions de projet	Ressources connexes du CELV et du Conseil de l'Europe en matière de politiques linguistiques et d'éducation
<ul style="list-style-type: none"> Premiers pas vers la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation CM/Rec(2022)1 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie et son exposé des motifs (pp. 19-39) De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle Guide pour l'élaboration des curriculums et pour la formation des enseignants – Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires
<ul style="list-style-type: none"> EMILE dans l'enseignement professionnel ou l'éducation pour adultes EMILE : les enjeux de la continuité, de l'évaluation et de l'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> EMILE dans d'autres langues que l'anglais – Transitions réussies entre les différents niveaux d'enseignement Encourager l'éducation aux langues dans la formation professionnelle transfrontalière Domaine thématique – Enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) A pluriliteracies approach to teaching for learning (disponible en anglais et en allemand)
<ul style="list-style-type: none"> Soutien linguistique aux migrant·e·s possédant des compétences/qualifications leur permettant de s'insérer dans le monde du travail ou dans l'enseignement tertiaire au niveau approprié La prise en compte des besoins linguistiques des apprenant·e·s laissé·e·s sur la touche en raison de la pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> La langue pour le travail – Outils de développement professionnel Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA) Literacy and second language learning for the linguistic integration of adult migrants (disponible en anglais) Initiative « L'avenir de l'éducation aux langues à la lumière du Covid – Leçons retenues et pistes pour l'avenir » Soutenir l'intégration (linguistique) des jeunes réfugiés d'Ukraine

<ul style="list-style-type: none"> Alignement constructif : curricula, enseignement et évaluation des langues 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et Volume complémentaire « Covid-19 and language education: Two challenges, one response » (webinaire en anglais) Le Portfolio européen des langues (site web du CELV) QualiMatrix-CECR : Une matrice qualité pour l'utilisation du CECR Boîte à outils pour la mise en œuvre du Volume complémentaire du CECR Tester et évaluer – Relier les curricula, les tests et les examens en langues au Cadre européen commun de référence (RELANG)
--	---



Orientation : formation des enseignant·e·s de langues

Thèmes pour les propositions de projet	Ressources connexes du CELV et du Conseil de l'Europe en matière de politiques linguistiques et d'éducation
<ul style="list-style-type: none"> Approches sensibles des langues et des cultures Le rôle des langues familiales dans l'enseignement de la langue de scolarisation ou de la langue dans d'autres matières EMILE : acquisition des connaissances dans les matières 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes migrants – Valoriser les classes multilingues – Thèmes et modules d'enseignement Enseigner la langue de scolarisation en contexte de diversité – Matériels d'étude pour le développement des enseignants Educomigrant – Co-construire l'éducation des migrants – Cours en ligne en accès libre destiné aux acteurs de l'éducation Compétences linguistiques pour des apprentissages disciplinaires réussis – Descripteurs liés au CECR pour les mathématiques et l'histoire/l'éducation civique Développer la conscience linguistique dans les matières scolaires A pluriliteracies approach to teaching for learning (disponible en anglais et en allemand) La/les langue(s) de scolarisation : une feuille de route pour les établissements scolaires

<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation formative et sommative des compétences plurilingues et interculturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources pour l'évaluation des compétences en langues familiales des élèves migrants • Un cadre de référence pour les approches plurielles des langues et des cultures • Guide pour l'élaboration des curriculums et pour la formation des enseignants – Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'autonomie, la capacité critique, la résilience et le bien-être des enseignant·e·s 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative « L'avenir de l'éducation aux langues à la lumière du Covid – Leçons retenues et pistes pour l'avenir »



Orientation : pratique de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

Thèmes pour les propositions de projet	Ressources connexes du CELV et du Conseil de l'Europe en matière de politiques linguistiques et d'éducation
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des compétences interculturelles en classe de langue • Améliorer le bien-être et la motivation des apprenant·e·s de langues • Projets interdisciplinaires visant à améliorer l'apprentissage des langues • Mettre l'accent sur la littératie/l'oralité et le perfectionnement de la langue dans l'enseignement et la formation professionnels ou l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité pour des apprentissages plurilingues et interculturels – Ressources pratiques pour les enseignants et les formateurs d'enseignants et vidéo • A pluriliteracies approach to teaching for learning (disponible en anglais et en allemand) • Encourager l'éducation aux langues dans la formation professionnelle transfrontalière • Rethinking language education after the experience of Covid – Final report (disponible en anglais) • More languages? – PlurCur! Research and practice regarding plurilingual whole school curricula (disponible en anglais et en allemand)
<ul style="list-style-type: none"> • Modes hybrides et mixtes pour un apprentissage des langues plus efficace et plus inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté numérique par la formation en langues • Vers une littératie numérique pour l'enseignement et l'apprentissage des langues • Inventaire d'outils TIC et de ressources éducatives ouvertes



www.ecml.at/call

www.ecml.at

Le CELV est une institution du Conseil de l'Europe destinée à promouvoir l'excellence dans l'éducation aux langues dans ses États membres.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

FRA

